

Le maire prolonge la date limite de dépôt et de paiement de l'impôt sur le bénéfice net

Mercredi 25 Mars 2020

Susan Straub

Le maire Linda Gorton a prolongé aujourd'hui la date limite du 15 avril 2020 pour le dépôt des déclarations de revenus nets et les paiements des licences professionnelles locales jusqu'au 15 juillet 2020.

"COVID-19 a infecté notre système financier, ainsi qu'un grand nombre de nos citoyens", a déclaré Gorton. "En ce moment, nous nous concentrons tous sur le ralentissement de ce virus. D'autres problèmes peuvent attendre. »

L'extension concerne tous les contribuables, y compris ceux qui ont déposé des versements trimestriels estimés en 2019 et ceux qui paient une fois par an.

Aucune pénalité ne sera appliquée pendant la période de prolongation. Le maire a également prolongé la date limite de dépôt trimestriel du 15 avril 2020 jusqu'au 15 mai 2020 pour les entités tenues de déposer un paiement trimestriel estimé.

Tous les autres délais resteront sans changement.